

## SEANCE N° 1/2017 DU 13 FEVRIER 2017

---

**Début: 14.00 heures**

Présents:

### **C S V**

WOLTER Michel, Bourgmestre  
STURM Richard, Échevin  
PIRROTTE Frank, Conseiller  
HAMES Joseph, Conseiller  
SCHOLLER Guy, Conseiller  
SCHMIT Danielle, Conseillère

### **L S A P**

CRUCHTEN Yves, Conseiller  
THILL Jos, Conseiller  
FUSULIER Lucien, Conseiller  
REUTER Fred, Conseiller  
RUCKERT Arsène, Conseiller  
DUPREL Mireille, Conseillère

### **DÉI GRÉNG**

SIEBENALER-THILL Josée-Anne, Échevine  
HANSEN Marc, Conseiller

### **D P**

FUNCK Nico, Conseiller

### **B I G K**

JEANPAUL Jeannot, Echevin  
ROBINET René, Conseiller

### **ORDRE DU JOUR:**

- 1) Séance à huis clos : Personnel communal – Service technique – Nomination.
- 2) Séance à huis clos : Personnel communal - Structures d'accueil – Nomination.
- 3) Séance à huis clos : Personnel communal - Structures d'accueil – Démission.
- 4) Communications du collège des bourgmestre et échevins.
- 5) PACTE CLIMAT – Présentation du rapport annuel 2016 par Monsieur Christian Siegel, conseiller climatique, du bureau Siegel Schleimer, ingénieurs-conseils.
- 6) Budget extraordinaire 2017 – Demande d'un crédit supplémentaire de 400.000 € sous 4/650/221100/99001 « Acquisition de terrains non affectés »
- 7) Budget extraordinaire 2017 – Demande d'un crédit supplémentaire de 575.000 € sous 4/650/221311/99001 « Acquisition de bâtiments non affectés ».
- 8) Transaction immobilière : Approbation de l'acte notarié conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et les époux Fürpass-Strauch, demeurant à L-4940 Hautcharage, 216, avenue de Luxembourg, concernant la vente d'un terrain avec une contenance totale de 1 are 18 centiares, au lieu-dit « Avenue de Luxembourg » – Approbation.
- 9) Budget ordinaire – 2/831/708213/99001 : Fixation des tarifs pour l'utilisation des centres culturels, salles, cours d'école et places dans la Gemeng Käerjeng.
- 10) Budget ordinaire – 2/810/708212/99001 : Tarif pour la location du chalet au Bommertbösch à Hautcharage.
- 11) Budget ordinaire 2/531/708220/99001 - Tarifs de location du Spullweenchen.

- 12) Budget ordinaire 2/542/708800-99001 - Participation des associations locales aux frais de lavage des gobelets, verres et flûtes réutilisables – Modification.
- 13) Budget ordinaire 2/831/708220/99001 – Location de matériel divers aux associations et clubs locaux – Introduction de tarifs.
- 14) Personnel communal : Approbation de l'avenant à la convention collective des salariés des communes du sud signé en date du 16 janvier 2017.
- 15) Personnel communal: Approbation d'avenants aux contrats de travail dans le cadre de la surveillance dans les bus scolaires.
- 16) Projet de loi modifiant la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau – Avis du conseil communal.
- 17) SICONA-OUEST (Syndicat Intercommunal de l'Ouest pour la Conservation de la Nature) – Approbation des statuts modifiés.
- 18) Office Social Käerjeng – Convention 2017 - Approbation.
- 19) Approbation d'un accord de partenariat (2017-2019) dans le cadre du projet WAWEH II au Malawi, article 3/191/648350/99001P
- 20) Service d'incendie de Bascharage : Nomination du chef de corps et chef de corps adjoint
- 21) Règlements temporaires de la circulation, édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation par le conseil communal.
- 22) Motion introduite par le conseiller Yves Cruchten au nom du LSAP, proposant la modification du règlement de la circulation – Extension de la « zone 30 km/h » à la « Rue de l'Eau » à Bascharage.
- 23) Questions et réponses.

**Point 1) Séance à huis clos : Personnel communal – Service technique – Nomination.**

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

**Point 2) Séance à huis clos : Personnel communal - Structures d'accueil – Nomination.**

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

**Point 3) Séance à huis clos : Personnel communal - Structures d'accueil – Démission.**

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

**Point 4) Communications du collège des bourgmestre et échevins.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Le LSAP a introduit une motion que je propose de traiter sous le point 22 de l'ordre du jour.

Les élèves participant à la « Classe Neige 2017 » ont envoyé un grand bonjour de leur séjour à Albiez-Montrond.

J'invite les membres du conseil communal aux diverses manifestations lors des semaines à venir, à savoir : l'inauguration de l'extension du centre de recyclage avec remise de la certification « SuperDrecksKëscht fir Betriber » (le 2 mars à 17h00), l'inauguration du nouveau revêtement de chaussée autour du château de Clemency (le 3 mars à 17h00) et le premier coup de pelle pour la construction d'un nouveau bâtiment pour l'éducation précoce et préscolaire à Clemency (le 8 mars à 15h00).

**Point 5) PACTE CLIMAT – Présentation du rapport annuel 2016 par Monsieur Christian Siegel, conseiller climatique, du bureau Siegel Schleimer, ingénieurs-conseils.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Durant l'année dernière, de grands efforts ont été réalisés au niveau du Pacte Climat. Je prie Monsieur Christian Siegel de nous présenter le rapport d'activités.

**Monsieur Christian SIEGEL (SIEGEL SCHLEIMER, ingénieurs-conseils) :** Avant de rentrer dans les détails des activités pour l'exercice écoulé, je voulais vous rappeler que suite à l'audit de décembre 2015, la commune de Käerjeng a pu toucher la certification de la classe 2.

En février 2016, nous vous avons présenté le rapport d'activités pour 2015. Dans les mois qui suivaient, nous avons pu vous soumettre le nouveau concept

énergétique avec sa structure de subvention communale. Nous nous sommes intensivement penchés sur l'audit pour apporter une amélioration aux points faibles.

Après avoir atteint un score de 52,3% en 2015, nous sommes redescendus à 50,9% en 2016, ce qui est surtout lié au fait que les critères d'évaluation augmentent d'année en année. Avec le résultat atteint, la commune de Käerjeng se situe toujours dans la moyenne nationale.

En 2017, nous envisageons d'étendre notre catalogue des mesures. De nouveaux domaines se sont rajoutés, tels que la qualité de l'air et l'efficacité de l'éclairage public. Dès que les nouvelles mesures portent leurs fruits, nous devrions remonter l'échelle d'évaluation.

En 2017, nous mettons l'accent sur l'évaluation des entreprises industrielles, sur la promotion de la participation active des citoyens aux différents projets en énergie solaire, ainsi que sur l'élaboration de passeports énergétiques pour nos bâtiments communaux.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Je remercie Monsieur Christian Siegel pour sa présentation détaillée.

**Point 6) Budget extraordinaire 2017 – Demande d'un crédit supplémentaire de 400.000 € sous 4/650/221100/99001 « Acquisition de terrains non affectés ».**

**Point 7) Budget extraordinaire 2017 – Demande d'un crédit supplémentaire de 575.000 € sous 4/650/221311/99001 « Acquisition de bâtiments non affectés ».**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Le collège des bourgmestre et échevins s'est récemment vu offrir un immeuble sis à Bascharage et quelques terrains. Les deux objets sont d'un intérêt spécifique pour notre commune. Comme ces transactions nous n'étaient pas encore connues au moment de l'établissement du budget de 2017, nous sollicitons aujourd'hui le conseil communal de donner son aval à deux crédits supplémentaires.

Aujourd'hui, nous visons simplement à nous procurer les moyens financiers en vue des transactions immobilières futures. Il est évident que les actes notariés seront soumis pour approbation séparée aux membres du conseil communal.

La majeure partie des terrains à acquérir de 10 hectares 32 ares et 24 centiares est située à Hautcharage, au lieu-dit « Griechten », un projet LIFE du SICONA, subsidié par l'Etat et la communauté européenne. Le restant, quelque 146 ares, appartenant aux mêmes propriétaires, se situe au lieu-dit « Itschelt » et pourra servir pour un échange éventuel de terrains. En tout, le prix de l'acquisition s'élève à 398.041 €, de ce fait notre demande d'un crédit supplémentaire de 400.000 €

L'immeuble en vente est situé dans la « Rue de la Résistance » à Bascharage et longe directement notre propriété « An Demeyesch ». Comme nous venons également d'acquérir l'ancien bâtiment de la poste, cet objet nous semble important dans l'optique d'une planification future d'un nouveau bâtiment pour nos services administratifs. Le prix de l'immeuble s'élève à 575.000 €. Dans une

première phase, le collège des bourgmestre et échevins propose d'y accueillir des réfugiés politiques.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) :** Il est toujours d'intérêt pour une commune lorsqu'elle peut agrandir son patrimoine à un endroit stratégique. Je voudrais cependant savoir si la Commune a fait établir une évaluation immobilière et connaître le montant.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Nous sommes en possession d'une évaluation immobilière que nous allons rajouter au dossier au moment de l'approbation de l'acte notarié.

*Point 6 : Approbation unanime.*

*Point 7 : Approbation unanime.*

**Point 8) Transaction immobilière : Approbation de l'acte notarié conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et les époux Fürpass-Strauch, demeurant à L-4940 Hautcharage, 216, avenue de Luxembourg, concernant la vente d'un terrain avec une contenance totale de 1 are 18 centiares, au lieu-dit « Avenue de Luxembourg » – Approbation.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** La maison unifamiliale des époux Fürpass-Strauch devra faire place à une construction nouvelle. Au vu des plans de mesurage, il a été constaté que le mur de séparation enclose une parcelle communale. Pour régulariser la situation actuelle, les époux Fürpass-Strauch acquièrent cette parcelle d'une surface de 1,18 are au prix de 29.500 €.

**Conseiller Jos THILL (LSAP) :** Est-ce que l'ancien alignement sera respecté lors de la nouvelle construction ? Il incombe en effet d'éviter une situation similaire comme celle au Bd. J.F. Kennedy à Bascharage.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Comme cette parcelle ne dispose pas d'une grande profondeur, je pars de l'idée que l'alignement se fera plutôt vers l'avant.

*Approbation unanime.*

**Point 9) Budget ordinaire – 2/831/708213/99001 : Fixation des tarifs pour l'utilisation des centres culturels, salles, cours d'école et places dans la Gemeng Käerjeng.**

**Point 10) Budget ordinaire – 2/810/708212/99001 : Tarif pour la location du chalet au Bommertbösch à Hautcharage.**

**Point 11) Budget ordinaire 2/531/708220/99001 - Tarifs de location du Spullweenchen.**

**Point 12) Budget ordinaire 2/542/708800-99001 - Participation des associations locales aux frais de lavage des gobelets, verres et flûtes réutilisables – Modification.**

**Point 13) Budget ordinaire 2/831/708220/99001 – Location de matériel divers aux associations et clubs locaux – Introduction de tarifs.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Les détails des modifications vous sont présentés par Monsieur Bern Birsens, préposé du service des relations publiques.

En général, il s'agit de l'abolition de la caution de la location à payer par nos associations locales, des adaptations de prix pour le nettoyage des locaux, ainsi que de l'introduction de tarifs pour la location de nouveaux locaux.

**Monsieur Bern BIRSENS (Service des Relations publiques) :** Le point principal des modifications proposées concerne l'abolition de paiement d'une caution par les associations locales en relation avec la location d'une salle communale. Cette mesure réduirait considérablement les charges administratives pour les trésoriers des clubs et la recette communale. Dans 90% des cas, la caution est de toute façon remboursée intégralement.

Le tarif pour le nettoyage des locaux était forfaitairement fixé à 60 € (3 heures), respectivement 20 € par heure supplémentaire. Il est désormais proposé de relever le montant forfaitaire à 80 €, respectivement 30 € par heure supplémentaire.

En ce qui concerne les tarifs de location pour le nouveau « Käerjenger Treff », nous proposons les montants prévus actuellement pour le HALL75. Comme le nouveau centre polyvalent se laisse départager, le foyer, respectivement un tiers de la surface pourra être loué aux mêmes tarifs en vigueur pour la salle des fêtes de Clemency. Le tarif pour la salle de réunion du centre sportif de Linger est fixé à 50 €, à l'instar de la salle des fêtes de Fingig.

Peuvent uniquement être loués par des personnes privées, les salles de fêtes de Clemency et de Fingig, ainsi que le « Centre Sociétaire » à Linger. Le paiement d'une caution de 250 € sera exigé dans ces cas.

Au niveau du « Spullweenchen », ce dernier sera exclusivement réservé au profit des associations locales, le paiement de la caution est aboli.

Même, vaux pour la caution en relation avec le « Cup-System »

Soit dit en passant, aucun tarif n'est exigé pour la location d'une salle à l'occasion des assemblées générales des clubs locaux.

Durant les années écoulées, la Commune a acquis bon nombre de matériel mis à disposition des clubs à l'occasion de leurs manifestations. Les tarifs de location suivants sont proposés :

- |   |      |
|---|------|
| ➤ Chalet en bois (par unité) :            | 50 € |
| ➤ Garnitures de brasserie (unité de 10) : | 25 € |
| ➤ Eléments de podium (unité de 10) :      | 25 € |
| ➤ Porcelaine et couverts (unité de 40)    | 10 € |

- Porcelaine manquante ou détériorée par unité : 4 €
- Couvert manquant ou détérioré par unité : 1 €

**Conseiller Frank PIRROTTE (CSV) :** J'ai remarqué souvent après une manifestation que le personnel communal a procédé au nettoyage des locaux loués, alors que le club organisateur vient de le faire.

**Monsieur Bern BIRSENS (Service des Relations publiques) :** En principe, et pour des raisons d'hygiène, les installations sanitaires sont nettoyées le lendemain. De même, notre personnel procède régulièrement au nettoyage des vitres, une mission qui n'incombe pas aux clubs.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) :** Le « Cup-System » est généralement utilisé lors des grandes manifestations comme le « Marché de Noël » et la « Fête Nationale ». Dispose-t-on d'une statistique générale sur la location des gobelets réutilisables aux associations locales? Je propose d'autre part d'utiliser le même système à l'occasion de la fête de Noël pour les crédientiers, où sont encore utilisés des gobelets en plastique.

**Echevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) :** Je ne peux pas être d'accord avec cette affirmation. Lors de la fête de Noël, nous employons exclusivement des gobelets biodégradables.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) :** Nous devrions préciser dans notre règlement qu'aucun tarif ne sera exigé aux associations locales à l'occasion de manifestations organisées sous le patronage de la Commune. D'autre part, les garnitures de brasserie au « Bommertbösch » ne devraient en aucun cas être facturées séparément, puisqu'elles font partie de l'inventaire mobilier du chalet.

**Monsieur Bern BIRSENS (Service des Relations publiques) :** Nous n'exigeons évidemment pas de location pour les manifestations organisées sous le patronage de la Commune. Dans ces cas, tout le matériel est mis gracieusement à disposition des associations participantes. Au sujet du chalet « Bommertbösch », je peux vous rassurer que les garnitures de brasserie font partie intégrante du mobilier et ne sont pas facturées séparément.

*Point 9 : Approbation par 11 voix (CSV, déi gréng, BIGK, DP) contre 6 (LSAP).*

*Point 10 : Approbation par 11 voix (CSV, déi gréng, BIGK, DP) contre 6 (LSAP).*

*Point 11 : Approbation unanime.*

*Point 12 : Approbation unanime.*

*Point 13 : Approbation unanime.*

**Point 14) Personnel communal : Approbation de l'avenant à la convention collective des salariés des communes du sud signé en date du 16 janvier 2017.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Ce dossier a une longue histoire. Les dernières adaptations furent signées en 2009. Au courant des années, diverses tentatives eurent lieu pour modifier le contrat collectif, mais restaient sans succès.

En date du 13 juillet 2015, les 18 communes ont arrêté à l'unanimité un projet d'avenant à la convention collective des salariés des communes du sud pour être soumis à discussion avec les syndicats. Ces derniers ont cependant déclaré ne pas être d'accord avec cette proposition. En juin 2016, les élus du LSAP ont informé les responsables communaux de s'être substitués à la délégation de négociation du groupe patronal, d'avoir repris des négociations constructives avec les syndicats impliqués et d'avoir pu mener à bien des discussions pour aboutir à un texte consensuel et ce dans l'intérêt et des communes et de leurs salariés. En fait, il s'avérait que de telles négociations n'ont jamais eu lieu. Il s'agissait plutôt de pourparlers entre une délégation élargie du LSAP et des représentants du OGB-L. Il n'a jamais été négocié avec les deux syndicats représentatifs, mais uniquement avec un seul. Monsieur Yves Cruchten, signataire du texte consensuel, nous pourra certainement expliquer le déroulement exact de ces négociations.

Le projet d'avenant tel que proposé n'était cependant pas acceptable pour diverses communes puisqu'il ne tenait pas du tout compte des changements essentiels intervenus au niveau du statut des fonctionnaires de l'État et des Communes. Ces communes étaient d'avis qu'on ne saurait signer de convention collective avec les salariés des communes du sud, qui ne s'adapte pas aux changements intervenus dans le secteur des fonctionnaires de l'État et des Communes. Des cinq points de divergences, deux ont pu être résolus.

En octobre 2016, nous avons été informés d'une réunion d'une commission aux négociations à laquelle certaines communes n'avaient même pas été invitées. Lors de cette entrevue, un texte a été élaboré et adapté par dix communes et devant servir de discussion de base avec les deux syndicats. Une convention collective doit cependant être signée par tous les acteurs concernés et non simplement par une majorité.

Par la suite parue un article au Tageblatt, où Madame la Bourgmestre de la Ville d'Esch-sur-Alzette déclarait qu'il incomberait dès à présent au bourgmestre de la commune de Käerjeng d'expliquer à ses salariés son refus de signature de la convention collective. Après cette interview, une entrevue eut lieu entre quelques communes, retenant qu'on ne peut continuer dans cette voie et que de telles attaques personnelles sont intolérables et qu'il fallait retourner à des discussions constructives.

Après reprise des négociations selon des règles de l'art, deux autres différends ont pu être réglés, seul point à discuter restait celui des réductions des salaires de début de carrière. Tous les partenaires se sont alors mis d'accord à créer un groupe de travail paritaire, devant élaborer pour le 31 mars 2017 un texte consensuel à soumettre pour approbation à tous les partenaires. Ce dernier point ne fait donc pas partie des adaptations du présent avenant à la convention collective des salariés des communes du sud.



La version à discussion répond aux exigences des communes et je ne peux vous recommander qu'à donner votre aval au présent texte.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) :** Je ne suis à aucun moment intervenu dans les négociations. Je me suis permis, dans mes fonctions de président du LSAP et de conseiller communal, d'assister à une réunion interne du parti.

Il faut cependant clairement différencier entre l'accord salarial des fonctionnaires de l'État et des Communes et la réforme de la fonction publique. Dans le cadre de ladite réforme, les modalités des durées de stages ont été modifiées. On ne peut reprendre tous les effets négatifs de la réforme de la fonction publique, car celle-ci prévoit également des ouvertures en relation avec les différentes carrières. Nous devrions donc également procéder à une restructuration des carrières au niveau des salariés. Je ne cite que la reconstitution des carrières du personnel de nettoyage.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Évidemment, chacun a le droit d'assister à une réunion de son parti. Dans le cas précis, on parlait cependant de négociations menées pour imposer aux communes un texte consensuel en relation avec une convention collective. En ce qui concerne l'évolution des carrières dans le secteur des fonctionnaires de l'État et des Communes, on doit retenir qu'elle sera moins intéressante après la réforme de la fonction publique. La reconstitution de carrière au niveau du personnel de nettoyage est une revendication du patronat. Je ne doute pas que nous allons trouver un consensus dans ce dossier.

*Approbation unanime.*

**Point 15) Personnel communal: Approbation d'avenants aux contrats de travail dans le cadre de la surveillance dans les bus scolaires.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Il s'agit d'approuver les contrats d'avenants conclus en date du 30 novembre 2016 avec le personnel du secteur du transport scolaire.

*Approbation unanime.*

**Point 16) Projet de loi modifiant la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau – Avis du conseil communal.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Le projet de loi n° 7047 modifiant la loi modifiée du 19 décembre 2008, risque d'avoir une influence capitale sur les finances communales, raison pour laquelle, les syndicats pour l'épuration des eaux usées ont établi des prises de position détaillées à ce sujet. Dans le cas de notre commune, il s'agit des syndicats intercommunaux SIACH et SIDERO.

**Echevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) :** Le comité du syndicat intercommunal SIACH s'est rallié en décembre dernier à l'avis du SIDEN, syndicat pour l'épuration des eaux usées de la région nord, et prie les quatre communes du « Kordall » d'émettre elles aussi une prise de position concordante. Les communes de Differdange et de Pétange l'ont déjà prise et la commune de Sanem l'a porté sur l'ordre du jour de sa prochaine séance du conseil communal.

Ce projet de loi, lequel a été introduit l'année dernière par le ministère de l'Environnement et dont nous approuvons les grands principes, comporte, entre autres, d'importantes modifications en relation avec la protection des eaux souterraines et mesures structurelles contre les inondations.

Malheureusement, le Luxembourg, malgré ses richesses, n'est toujours pas conforme aux normes européennes en ce qui concerne les stations d'épuration et l'État du Luxembourg a été condamné à plusieurs reprises par la Cour de justice européenne et doit payer des amendes annuelles considérables. À l'heure actuelle, seulement 2% de nos eaux sont en bon état et il faut agir urgemment dans le domaine des stations d'épuration. Le présent projet de loi augmente la pression sur les communes, qui pendant les dernières années ont manqué d'investir dans ce secteur.

Afin que le Luxembourg avance dans ce domaine, l'article 71 a été complètement redressé. Le cinquième alinéa retient que les subventions étatiques pour des projets de traitement des eaux usées vont être réduites de manière dramatique, si leurs réalisations ne se font pas dans les délais prévus. En principe une bonne idée pour faire avancer les choses.

Malheureusement cependant, le diable se cache dans les détails, ce qui pose des problèmes à notre syndicat SIACH. Les délais sont très courts. Sachant que les subsides sont réduits progressivement de 90% à 75%, 65% jusqu'à 50%, le SIACH avait déjà introduit en fin de l'année 2015 la grande majorité des projets, aussi bien au niveau communal que pour l'extension de sa station d'épuration, dans le but de s'assurer la meilleure subvention étatique.

Le présent projet de loi prévoit qu'après son entrée en vigueur, les communes ne disposent que de 12 mois pour la mise en adjudication de leurs projets, sinon les subventions étatiques se voient quand-même réduites à 50%. Ceci impliquerait, même avec un maximum de bonne volonté des administrations et entreprises, ces derniers ne seraient pas en mesure d'effectuer les travaux dans les délais prévus, sans parler de l'explosion des prix sur le marché.

Dans le cas des communes membres du SIACH, l'entrée en vigueur de la nouvelle loi pourrait générer une perte de quelque 15 millions d'euros, entièrement à charge des quatre communes. Nous trouvons cette façon de procéder injuste puisque nous avons toujours collaboré dans l'intérêt de l'assainissement de la Chiers avec le ministère de l'Environnement et la direction de la Gestion de l'eau. Certains projets ne prennent guère de progrès, mais ceci indépendamment de notre volonté. La direction de la Gestion de l'eau a, par exemple, modifié entre 2012 et 2015 trois fois les normes de déversement, ce qui entraînait à chaque fois des modifications des plans pour l'extension de la station d'épuration.

Compte tenu de toutes ces considérations, nous prions le conseil communal :

- de se rallier en général à l'avis du SIDEN du 19 octobre 2016 qui est également soutenu par le SIACH ;

- de soutenir en particulier les démarches du SIACH pour annuler les effets de l'article 71 (5) sinon de le réformer dans le sens à étendre le délai pour la mise en adjudication de 12 à 36 mois avant la diminution retarder la diminution globale du taux de subside à 50%.
- de notifier la présente au Bureau du SYVICOL.

J'ai parlé ici en tant que représentante communale su SIACH. Au SIDERO il y a les mêmes réflexions, de façon que cet avis se rapporte aux deux syndicats d'assainissement.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) :** D'un côté nous sollicitons l'annulation des effets négatifs et d'autre part une prolongation du délai pour la réalisation des projets.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Nous sollicitons une prolongation des délais, afin de pouvoir éviter les effets négatifs d'une diminution des subventions étatiques. À long terme les subventions étatiques se réduisent à 50%, mais pour les projets qui ne seront pas entamés endéans le délai des 12 mois, cette réduction est immédiate. Les dépenses en plus pour le SIACH s'élèveraient à 15 millions d'euros et nous ne devrions pas perdre de vue que ce coût supplémentaire aurait, selon le principe de la couverture des frais, une répercussion directe pour les consommateurs. Le tarif pour l'assainissement des eaux augmenterait sensiblement.

Nous étions toujours un élève modèle dans ce domaine et il nous semble injuste de punir ceux, qui pendant des décennies ont fait leurs devoirs. D'autre part, une généralisation des subventions défavoriserait encore plus les communes rurales du nord, forcées à entretenir plusieurs stations d'épuration.

En raison des différentes directives européennes, nous aurons à subir bien d'autres frais et nous devons veiller à ce que nous disposons d'une marge financière suffisante pour réaliser tous nos objectifs.

**Echevin Jeannot JEANPAUL (BIGK) :** Je voudrai encore rajouter que nous risquons une interruption de la construction dans les localités de Clemency et Fingig si nous ne réalisons pas le bassin de rétention et le collecteur pour eaux usées.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Aussi cela est une façon de procéder pour mettre la pression sur les communes qui n'ont pas encore fait leurs devoirs dans le domaine du traitement des eaux usées.

**Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) :** Il est bien connu que certaines communes n'ont pas fait leurs devoirs dans ce domaine et que la nouvelle loi permettra de les mettre sous pression pour agir de suite. Il nous semble cependant illogique que des subventions engagées puissent, par après, être réduites. De ce point de vue, nous devrions prendre une position nette, afin que l'impact financier au détriment des communes puisse être évité. Après tout, la culpabilité n'incombe pas exclusivement aux communes, l'État a également perdu un paquet de temps

pour la mise en œuvre des textes et cadres légaux. Nous devrions trouver un consensus ensemble avec le Gouvernement.

*Approbaton unanime.*

**Point 17) SICONA-OUEST (Syndicat Intercommunal de l'Ouest pour la Conservation de la Nature) – Approbaton des statuts modifiés.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Le syndicat SICONA-OUEST vient de modifier ses statuts. En conséquence, le conseil communal est appelé à donner son aval.

*Approbaton unanime.*

**Point 18) Office Social Käerjeng – Convention 2017 - Approbaton.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** La convention ressemble dans ses grandes lignes à celle de l'année précédente.

*Approbaton unanime.*

**Point 19) Approbaton d'un accord de partenariat (2017-2019) dans le cadre du projet WAWEH II au Malawi, article 3/191/648350/99001P.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Nous proposons au conseil communal de prolonger l'accord de partenariat avec l'ONG « Eng oppen Hand fir Malawi » pour une deuxième durée de 3 années.

La durée initiale du premier accord débutait en 2013 pour prendre fin en décembre 2016. Les missions principales du projet consistaient dans l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable et dans la construction de structures pour l'enseignement. Ce projet a été discuté dans le cadre de l'association locale « Käerjeng hëlleft ». Deux de leurs membres se sont déplacés au Malawi pour se faire une idée sur l'avancement des projets.

Certaines choses ont changé dans le nouvel accord de partenariat. La durée est limitée à 3 années. La Commune participe annuellement avec un montant de 20.000 €, alors que la participation étatique s'élève à 80.000 € par année. Ceci nous permettra d'investir quelque 300.000 € dans une région la plus pauvre du monde.

La semaine dernière, le projet a été présenté publiquement et le collège des bourgmestre et échevins prie les membres du conseil communal de donner leur aval à ce partenariat pour une durée de 3 années.

*Approbaton unanime.*

**Point 20) Service d'incendie de Bascharage : Nomination du chef de corps et chef de corps adjoint.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Les membres du corps des sapeurs-pompiers de Bascharage ont désigné un nouveau chef de corps. Monsieur Patrick Schmitz prend la relève de Monsieur René Kinnen, démissionnaire.

Nous profitons de l'occasion à remercier Monsieur René Kinnen pour son engagement durant des années dans l'intérêt de nos citoyens. Il était un excellent chef de corps et nous allons le lui remercier de manière digne.

Monsieur Patrick Ciuca avait déjà été désigné comme chef de corps adjoint. Afin que les postes aient la même durée de validité, nous proposons au conseil communal de les nommer à leur poste respectif jusqu'au 31 décembre 2021.

*Approbaton unanime.*

**Point 21) Règlements temporaires de la circulation, édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation par le conseil communal.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Le conseil communal est appelé à donner son aval à onze règlements temporaires de la circulation, édictés d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins.

*Approbaton unanime.*

**Point 22) Motion introduite par le conseiller Yves Cruchten au nom du LSAP, proposant la modification du règlement de la circulation – Extension de la « zone 30 km/h » à la « Rue de l'Eau » à Bascharage.**

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) :** Le conseil communal a déjà à deux reprises discuté de cette thématique. Lors de l'introduction de la « zone 30 km/h », nous avons déjà proposé d'y intégrer également la « Rue de l'Eau », ce qui n'était pas possible à ce moment, aux vues des directives du ministère compétent. Dès à présent, le ministre, Monsieur François Bausch, a ouvertement déclaré que la « zone 30 km/h » pourrait exceptionnellement être autorisée sur des tronçons de l'État. Comme la « Rue de la Résistance » sera de toute façon intégrée dans ce principe, du moins dans sa partie centrale, nous proposons d'étendre cette zone également sur la « Rue de l'Eau ».

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Je voudrais dire que je suis étonné par votre motion, votre revendication vient d'être mise en réalité par la décision du conseil communal du 10 octobre dernier, au moment où le conseil communal a adopté à l'unanimité le nouveau règlement général de la circulation pour la commune de Käerjeng. La signalisation n'a pas encore été mise en place, puisque le règlement approuvé par le ministre nous vient d'être retourné il y a deux semaines.

*Pas de décision.*

### **Point 23) Questions et réponses.**

**Conseiller Jos THILL (LSAP) :** À l'heure actuelle, beaucoup de citoyens sont accablés par le chantier « Paesch » à Hautcharage. Ils se plaignent du désagrément causé par le bruit et les salissures et du manque d'information avant le début des travaux. J'ai moi constaté que l'affichage officiel du chantier faisait défaut. N'aurait-on pas dû préalablement informer la population des travaux envisagés?

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Le collège des bourgmestre et échevins avait annoncé ces travaux en séance du conseil communal. Le bâtiment scolaire avec maison, le conteneur et kiosque seront démolis pour faire place à une nouvelle aire de jeux spacieuse. Si l'affichage fait défaut, il s'agit d'un oubli du service technique.

**Conseiller Jos THILL (LSAP) :** Dans le cadre du projet « 50 Bänken fir Käerjeng », je voudrai vous informer que deux bancs existants au lieu-dit « Am Stach » ne figurent pas sur le plan

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Merci d'avoir attiré notre attention sur ce point. L'idée du projet consiste à remplacer les bancs défectueux, à rajouter de nouveaux aux endroits stratégiques et finalement à procéder à un contrôle annuel, afin de procéder aux réparations qui s'imposent.

**Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) :** Je me réjouis de ce nouveau projet pour la création d'une aire de jeux spacieuse au centre de Hautcharage. Je ne doute pas que le projet soit présenté au conseil communal lors d'une prochaine séance. Est-ce que la population sera consultée avant que les plans définitifs ne soient présentés ?

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Le projet prévoit l'aménagement d'une grande aire de jeux avec parc public entre les localités de Hautcharage et Bascharage. Un chemin piétonnier sera aménagé pour créer une liaison avec la « Cité Bechel ». L'aménagement définitif du projet sera établi dans les semaines à venir.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) :** À la sortie de la zone d'activités économiques vers l'avenue de Luxembourg, le revêtement de la chaussée est fortement dégradé par les manœuvres de freinage des poids lourds. Des travaux de réfection s'imposent.

**Conseiller Frank PIRROTTE (CSV) :** Il y a un mois, les services de l'Administration des Ponts & Chaussées ont procédé auxdits travaux de réparation, mais le problème ne laisse pas résoudre par une simple réfection. Le résultat actuel en est la preuve.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** La responsabilité est de la compétence de l'Administration des Ponts & Chaussées. Nous avons déjà soulevé cette problématique à plusieurs reprises. L'unique solution durable consiste dans le renouvellement intégral du croisement.

**Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) :** Les travaux dans la « Rue de Fingig » devront démarrer sous peu. Est-ce que la date exacte est déjà connue et de quelle façon sera réglée la circulation ?

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Également dans ce dossier, la responsabilité incombe à l'Administration des Ponts & Chaussées. À l'heure actuelle, nous ne connaissons pas encore la date exacte du démarrage du chantier. Si tel est le cas, nous allons organiser une réunion d'information publique.

**Echevin Jeannot JEANPAUL (BIGK) :** En fait, les travaux devraient déjà être en cours, mais les mauvaises conditions météorologiques ne l'ont pas permis.

**Conseiller Lucien FUSULIER (LSAP) :** Certains jeunes collaborateurs de la Maison Relais sont déçus de leurs conditions de travail. Leur plan de travail se voit souvent changé spontanément, ce qui ne facilite pas leur tâche.

**Echevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) :** Il s'agit du personnel remplaçant, qui se voit attribuer un plan fixe de travail pour trois semaines, durant la quatrième, il doit assurer des remplacements spontanés. Malheureusement on ne peut prévoir les congés de maladie, de sorte que les changements d'horaire sont parfois spontanés. Le personnel est informé de ce phénomène lors de l'entretien d'embauche.

**Echevin Richard STURM (CSV) :** Les responsables de la Maison Relais insistent sur le fait que le personnel, en maladie, les informe le plus tôt possible dans l'intérêt de l'organisation et du bon déroulement des structures d'accueil. Les contrats de travail du personnel remplaçant tiennent compte de ces spécificités.

Fin de la séance : 16h15.